



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-472

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

**Demande de dérogation mineure numéro 1883-472** pour le bâtiment situé au 9020, rue de Rochdale, lot numéro 1 332 400 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'agrandissement du bâtiment principal, devant être limité à 50 % de la superficie de plancher du bâtiment existant lorsqu'un garage attenant est implanté dans la marge latérale, calculé selon l'article 9.14.6. c) du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 54 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 3 septembre 2019, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 13 août 2019.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*